

Criminologie

APPEL À CONTRIBUTION

Numéro de l'automne 2025 – Femmes judiciairisées: les contributions des approches intersectionnelles

Bien que les femmes soient minoritaires au sein du système correctionnel et représentent 10% de la population carcérale totale au Québec (Chéné et Chouinard, 2018), leur nombre n'est pas négligeable. En effet, plus de 5 000 femmes sont prises en charge par les Services correctionnels au Québec (SCQ) chaque année et un peu moins de 2 000 d'entre elles sont incarcérées (Ministère de la Sécurité publique, 2020). Depuis plusieurs années, un consensus fort s'organise autour de l'idée que la réalité des femmes judiciairisées est foncièrement différente de celles des hommes (Bloom et al., 2003; Stalans, 2009). Non seulement, les raisons à la base de leur délinquance et de leur judiciairisation sont différentes (Couvrette et Leclerc, 2021), mais leur vécu du processus judiciaire, de la prison et des peines dans la communauté divergent également (Krusttschnitt et al. 2000; May et Wood, 2010). Malgré la reconnaissance de cette différence et l'importance de mener des études distinctes sur ces populations, il n'en demeure pas moins que les recherches sur les femmes incarcérées sont encore très limitées et nos connaissances sur leurs profils et leur réalité demeurent lacunaires, et ce, particulièrement au Québec et au Canada.

Première partie : intersectionnalité

Le numéro spécial s'ancre d'abord dans un paradigme sensible au genre qui reconnaît la spécificité féminine et l'importance de développer des connaissances spécifiques aux femmes (Bloom et al., 2003; Covington & Bloom, 2007; Salisbury et Van Voorhis, 2009; Wright et al., 2007). Or, le numéro souhaite aller approfondir la réflexion en intégrant une posture théorique d'intersectionnalité. Celle-ci vise à reconnaître que les femmes ont également différentes identités (ou vivre différentes inégalités) qui peuvent les marginaliser ou les fragiliser. Ces différentes couches de marginalisation ne font pas que s'additionner, mais créent une interaction délétère qui fragilise davantage les femmes. Ainsi, en plus des intersections les plus fréquemment mises en relation, soit le genre et la race, plusieurs autres identités/rôles et inégalités, telles que les problématiques de santé mentale (Leotti & Slayter, 2022), l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la pauvreté, la classe sociale et la marginalisation, sont considérées comme contributives des systèmes d'oppression qui touchent les femmes judiciairisées. **Les auteurs seront invités à aborder certaines de ces intersections dans la première partie du numéro spécial.**

Deuxième partie : intervention et approche sensible au trauma

Ensuite, les approches sensibles au trauma (Kubiack et al., 2017; Milot et al. 2018) sont également pertinentes lorsqu'il est question des femmes judiciairisées. Celles-ci requièrent un changement de paradigme dans la façon dont sont conceptualisées les difficultés de ces femmes, passant alors d'une perspective où différentes caractéristiques ou différents comportements de ces femmes sont mis en cause à une emphase sur les événements traumatiques qu'elles ont vécus (Brent & Daignault, 2021). Cette approche se veut alors une invitation à poser un «regard différent» (Milot et al. 2018, p.252) sur les besoins et difficultés de ces femmes afin d'en concevoir autrement les causes et ainsi, mieux cerner leurs cibles d'intervention prioritaires. Cette approche implique enfin qu'une attention particulière soit portée à la façon dont les interactions et interventions sont menées auprès de ces femmes afin d'éviter de retraumatiser ou de raviver leurs traumatismes (Kubiack et al., 2017). **Les auteurs seront invités, dans la deuxième section du numéro, à aborder comment les interventions auprès de ces femmes doivent être adaptées pour tenir compte de la spécificité de genre mais aussi et surtout, leurs expériences de trauma et de victimisation.**

Pour proposer une contribution d'article

Pour proposer une contribution à ce numéro thématique, veuillez transmettre les noms, affiliations et coordonnées des auteurs à Catherine Arseneault (catherine.arseneault.1@umontreal.ca), Amélie Couvrette (amelie.couvrette@uqo.ca) et Chloé Leclerc (cholé.leclerc@umontreal.ca). Merci de mettre également en copie l'adresse suivante : coordonnatrice@criminologie.ca. Votre proposition doit également inclure un titre et un résumé en français de 250 à 500 mots. Les articles en anglais sont également recevables, et seront traduits par la revue en cas d'acceptation. Tous les articles doivent avoir une approche empirique basée sur l'analyse de données, de discours ou de documents.

La date limite pour soumettre votre proposition est le 10 juillet 2024. Les auteurs dont la proposition est retenue disposeront jusqu'au 10 octobre 2024 pour soumettre la première version complète de leur manuscrit. Les manuscrits feront par la suite l'objet d'une évaluation par les pairs. Les révisions devront être soumises au plus tard le 10 avril 2025 en vue d'une publication dans la revue *Criminologie* pendant l'automne 2025.

La revue *Criminologie*

La revue *Criminologie*, fondée par Denis Szabo en 1968, est publiée par les Presses de l'Université de Montréal. Figurant parmi les premières revues de sciences sociales québécoises, elle est aujourd'hui la seule revue de criminologie francophone en Amérique du Nord.

Depuis 2002, la revue *Criminologie* est aussi disponible sur la plateforme de diffusion numérique Érudit. Tous les numéros depuis 1968 sont numérisés et accessibles en ligne. La revue *Criminologie* offre depuis 2017 le libre accès total à l'ensemble de ses publications. Également, la plateforme de gestion en ligne des articles (<http://www.criminologie.ca>) permet aux auteurs de soumettre leurs articles scientifiques. Chaque numéro propose une dizaine d'articles thématiques ainsi que des articles hors thème.

